

Valider ses compétences

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Vos compétences ne sont pas officiellement reconnues ?

Vous les avez acquises sur le terrain, lors d'une expérience professionnelle, d'une activité bénévole, d'un loisir ou autre et vous n'avez pas de titre scolaire ?

Démontrez votre savoir-faire : faites valider vos compétences !

Après réussite d'un test pratique, vous recevrez un titre officiel reconnaissant vos capacités professionnelles.

Il augmentera vos chances de décrocher un job à votre niveau et pourra raccourcir votre parcours de formation.

La formule vous intéresse ?

Découvrez la *Validation des compétences* .

Découvrez aussi d'autres façons de valoriser vos compétences : les *jurys* , la *Valorisation des acquis de l'expérience* .

Quant à la *demande d'équivalence* , elle permet la reconnaissance d'un diplôme obtenu à l'étranger.

Discutez-en à la Cité des métiers avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h - le jeudi : de 13h30 à 19h, sans rendez-vous) ou assistez à une séance d'information mensuelle. Pour vous informer des prochaines séances, "suivez" [les événements](#). (<http://www.dorifor.be/?inc=3&entite=event>)